



SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

16 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
3 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa	Ghyslaine Eynard A donné pouvoir à Michel Légerot	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Christelle Aubertin		
Délibération	11.12.11		
Objet :	Demande de subvention auprès de la CAF pour le financement des travaux de végétalisation et de réaménagement de la Crèche « Le Caderoussel »		
Rapporteur	Christelle AUBERTIN		
N° Acte	7.5.1		

Dans la continuité des travaux d'adaptation et de modernisation engagés à La crèche « Le Caderoussel » depuis plusieurs années, la commune souhaite développer son engagement environnemental à destination des enfants, tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

Pour ce faire, la commune sollicite un accompagnement de la CAF par le biais du Fonds de modernisation des établissements (FME) d'accueil du jeune enfant, conformément aux mentions figurant dans le projet social et de développement durable de l'établissement.

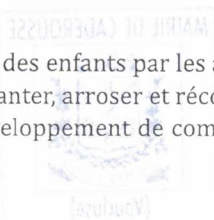
Le FME définit les modalités de soutien financier aux gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité d'aménager les locaux dans l'objectif de fournir un meilleur service aux familles et d'optimiser leur gestion du personnel. Ce programme est un appui pour la commune pour assurer la pérennité de l'accueil existant et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Ce réaménagement propose :

- Un agrandissement de la cour de la crèche,
- L'installation d'une couverture végétale sur cet espace supplémentaire,
- La création d'espaces de jardinage,
- L'acquisition de mobilier d'extérieur pour la réalisation d'ateliers ludiques autour de l'environnement, en toute sécurité.

En complément des activités récréatives et de plein air, déjà proposées, ces espaces visent à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à l'importance de la nature et leur offrir un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement :

- 1. Développement sensoriel et moteur des enfants par les activités de jardinage en favorisant la motricité fine et globale par des gestes tels que planter, arroser et récolter.
- 2. Éducation à l'environnement et développement de comportements écoresponsables dès le plus jeune âge.





SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024 à 18H30

- 3. Alimentation saine Cultiver des légumes et des fruits dans la cour de la crèche incite les enfants à goûter et à apprécier des aliments frais et sains. Cela peut contribuer à instaurer de bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge.
- 4. Bien-être et relaxation Un espace de jardinage dans la cour de la crèche offre aux enfants un lieu de détente et de bien-être, avec des effets apaisants et relaxants.
- 5. Socialisation et coopération Les activités de jardinage encouragent les enfants à partager les tâches, à respecter les règles et à collaborer pour atteindre un objectif commun.

En outre, dans le cadre de l'élaboration du Document Unique, une attention toute particulière est apportée au bien-être au travail par l'embellissement de lieux et l'agencement d'un espace extérieur aménagé.

Enfin, pour finaliser le remplacement des mobiliers vers de l'équipement plus ergonomique, deux lits pour le couchage des bébés seront remplacés pour une sécurité optimale pour les enfants et pour la pratique des professionnelles.

Concernant le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes
Travaux d'extension de la cour extérieure de la crèche	2582.55	3228.18	Subvention CAF (calcul sur le montant HT) : 3936.18 €(80%) Autofinancement : 2109.12€ (20%)
Acquisition de mobiliers extérieurs pour la réalisation d'ateliers ludiques	626.20	760.34	
Lits bébé	1699.80	2053.78	
<b>Total</b>	<b>6042.30</b>	<b>4920.23</b>	

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet de réaménagement de la cour de la crèche et d'acquisition de lits ergonomiques, tel que présenté ci-dessus.
- De solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (FME) pour le financement de ce projet, aux taux le plus élevé.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de demande de subvention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**Dossier adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 12 décembre 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

